RAPPORT ANNUEL 2019

sur le prix et la qualité du service public en matière d'élimination des déchets

Temps forts 2019 1
Les objectifs à horizon 2020 9
Dijon métropole 15
Le service public 21
Indicateurs financiers..... 45
Annexes..... 51

Temps forts 2019

COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES

EVOLUTION DE LA COLLECTE DANS LES ZONES DE FONTAINE-LES-DIJON ET SAINT-APOLLINAIRE

Dijon métropole a décidé de faire évoluer la collecte des déchets au sein des zones de Fontaine-lès-Dijon et Saint-Apollinaire pour tenir compte de l'évolution de la typologie des déchets produits dans ces zones.

Depuis le 1er juillet 2019, les entreprises et les habitants concernés sont collectés selon le même calendrier que le reste des habitants de chaque commune. Cela signifie aussi et surtout que le bac à couvercle jaune n'est plus réservé uniquement aux cartons mais que les usagers peuvent maintenant y déposer l'ensemble des déchets ménagers recyclables.

DECHETTERIES

ADAPTATION DE LA VALORISATION DU BOIS ET DES PLASTIQUES

La plateforme de tri des bois et plastiques d'Emmaüs a dû fermer courant juillet, suite à un incendie. Ces déchets ont donc été orientés vers l'unité de valorisation énergétique de la métropole.

De plus, Emmaüs a décidé d'arrêter définitivement la collecte et la valorisation des bois et plastiques issus des déchetteries. Cette décision a notamment été prise car l'association rencontrait déjà des difficultés pour évacuer à un juste prix les bennes à bois, et à trouver des exutoires pour les plastiques.

INSERTION PROFESSIONNELLE

DE L'INSERTION AU-DELA DES ESPERANCES

A fin 2019, dans le cadre du marché de collecte, DIEZE a réalisé 68 418 heures d'insertion.

Cela représente 48 bénéficiaires du dispositif « clauses d'insertion » et 11 embauches (8 en CDI, 1 en CDD et 2 contrats de professionnalisation).

Ainsi DIEZE réalise annuellement près de **140% du volume d'heures** demandé contractuellement.

UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

UNE USINE DE PLUS EN PLUS PERFORMANTE

L'Unité de Valorisation Energétique (UVE) a engagé des travaux de modification de son Groupe Turbo Alternateur ainsi que l'ajout de 2 échangeurs de chaleur. Ces travaux s'élèvent à plus de 5 millions d'euros.

Cela permettra à terme de multiplier par trois l'énergie thermique valorisée de l'UVE (160 GWh contre 69 GWh actuellement) et de chauffer plus de **16 000 foyers** de la métropole.

CENTRE DE TRI

DIJON METROPOLE : LAUREAT DE L'APPEL A PROJETS CITEO-ADELPHE

La collectivité a été retenue à l'appel à projets lancé par CITEO et ADELPHE pour l'adaptation de son centre de tri à l'extension des consignes de tri des plastiques. Cette adaptation est une excellente nouvelle pour les usagers ! Elle facilitera le geste de tri de chacun. Cela permettra de trier et recycler les déchets plastiques actuellement réservés à la poubelle à couvercle gris (pots de yaourt, barquettes, films plastiques, etc.).

Cette nomination est le résultat d'une étude territoriale de la fonction tri des emballages et papiers graphiques des ménages, menée par Dijon métropole en collaboration avec des collectivités volontaires (SMHCO, SMICTOM Plaine Dijonnaise, CAP Val de Saône, SMOM Is sur Tille, CC de Pouilly en Auxois et Bligny sur Ouche, CC d'Ouche et Montagne, CC de Gevrey et Nuits-Saint-Georges).

DIJON METROPOLE ET LES COLLECTIVITES ENVIRONNANTES

Toujours dans le cadre de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques d'ici fin 2022, les collectivités ont décidé de mettre en œuvre une entente intercommunale de partage de moyens. Cela se matérialise par une convention conclue pour une durée de 10 années qui définit les termes de la réalisation des travaux d'agrandissement du centre de tri et de l'exploitation de l'installation.

Trois collectivités (SMHCO, SMOM Is-sur-Tille, CAP Val Saône) ont d'ores et déjà intégré l'entente territoriale par anticipation au 1er janvier 2020.

PREVENTION

ACTION ANTI-GASPI AVEC LES CRECHES DE DIJON

Durant 3 semaines, du 6 au 25 mai 2019, 3 crèches de Dijon ont participé à un état des lieux des pratiques de tri et de réduction des déchets. Elles ont ainsi évalué le gaspillage alimentaire lors des repas et des goûters des enfants et ont défini des axes de travail anti-gaspi. Les 3 crèches participantes ont été :

- Le multi-accueil Montchapet (60 places),
- Le multi-accueil de la Fontaine d'ouche (60 places),
- Le multi-accueil centre-ville (20 places).

Il a été estimé qu'un enfant jette en moyenne 100g de nourriture au déjeuner. Un bilan a donc été réalisé auprès du fournisseur de repas pour définir des actions correctives afin de réduire la quantité de nourriture gaspillée.

UNE SEMAINE DU COMPOSTAGE BIEN CHARGEE !

Du 30 mars au 14 avril, dans le cadre de la quinzaine nationale du compostage, Dijon métropole, a proposé diverses animations gratuites autour de la pratique du compostage :

- **Samedi 30 mars :** animation jardinage au naturel et distribution de compost dans les 5 déchetteries de la métropole avec 700 participants,
- **Samedi 6 avril :** initiation de 41 personnes au compostage par l'association Arborescence et tenue de stands par 3 sites de compostage.

PREMIERE FORMATION ET ATELIER LOMBRICOMPOSTAGE

Une formation sur le lombricompostage a été proposée aux habitants de Dijon métropole.

13 personnes ont pu réaliser des lombricomposteurs à partir de seaux plastiques issus de la cuisine centrale de Dijon.

VILLAGE ZDZG LORS DU 4EME MARCHE BIO DE QUETIGNY

Dijon métropole a proposé un espace zéro déchet, le 21 septembre sur la place Centrale de Quetigny. Ce quartier « ZDZG » a présenté des alternatives pour consommer de manière plus durable (réemploi, location, zéro emballage…) à travers des ateliers, stands de vente et de démonstration.

19 partenaires étaient présents dans cet espace zéro déchet et le marché a accueilli environ 7 000 visiteurs.

LES COMMERCES ENGAGES

En 2019, **sept nouveaux commerçants et artisans** (sur 57 au total sur Dijon et 4 sur Quetigny) ont signé la « Charte des commerçants et artisans éco-responsables », mise en place par Dijon métropole, avec les chambres consulaires et Shop'In Dijon.

- Une sensibilisation au tri des déchets a été organisée avec la présence d'une trentaine de commerçants,
- Une réunion d'information a permis de sensibiliser une dizaine de commerçants à l'optimisation de l'éclairage.

REDUCTION DES EMBALLAGES

Dijon métropole se mobilise au quotidien pour le « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ».

Un kit de communication est disponible pour les commerçants du territoire qui souhaitent inciter leurs clients à venir faire leurs achats avec leurs propres contenants (boîtes alimentaires, bocaux en verre, sacs à vrac...).

90 commerçants présents sont impliqués dans cette opération. Une carte interactive permet de les localiser sur trionsnosdechets-dijon.fr, rubrique « Réduire mes déchets » / « Consommation responsable ».

LES AMBASSADEURS A(N)IMENT LE TRI

Lors du **concert de rentrée 2019**, la ville de Dijon a proposé des animations et un espace détente. Les ambassadeurs du tri étaient présents avec le tri-truck. Plus de **120 personnes** se sont intéressées au tri et à la réduction des déchets.

Par ailleurs, pour la première fois à Dijon, **le festival VYV les solidarités** s'est déroulé les 8 et 9 juin 2019. Les ambassadeurs du tri étaient présents avec le tri-truck. Ils ont vu **70 personnes**.

Les objectifs à horizon 2020

REDUIRE LA QUANTITE DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte vise à dépasser le modèle économique linéaire en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources, une production moindre des déchets avec un recyclage et une valorisation de ceux-ci en matière première, basculant ainsi vers une **économie circulaire**.

Dans ce cadre, un des premiers objectifs fixé par la loi est de réduire de 10% la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA[1]) produits par habitant, entre 2010 et 2020. Dijon métropole s'inscrit dans cette transition et, depuis 2010, les efforts réalisés par chacun ont permis une baisse de 8% de DMA par habitant, soit près de 40 kg/hab/an !

En 2019, la production de DMA a fortement baissé pour revenir à un niveau inférieur à 2018 et permettre de se rapprocher de l'objectif fixé pour 2020.

419 kg/hab

Objectif en quantité de DMA par habitant que Dijon métropole s'est fixé à l'horizon 2020

428 kg/hab

Quantité de DMA par habitant de Dijon métropole en 2019

Réduction de la quantité de DMA en kg/hab/an

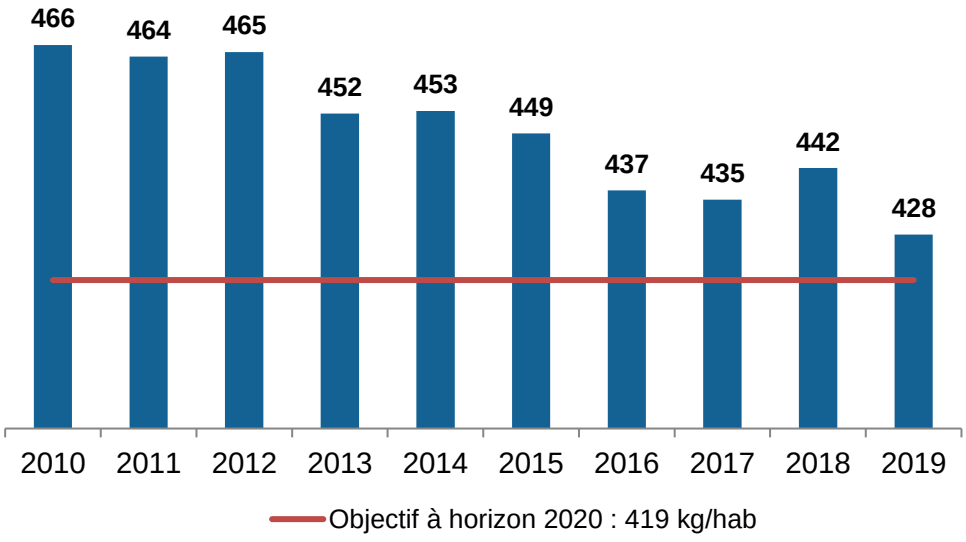

[1] **DMA :** *Déchets Ménagers et Assimilés (hors gravats) sur la base de la population SINOE*

LE TOUT PLASTIQUE

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte impose notamment une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques d'ici 2022.

Extension des consignes de tri

Objectif à fin 2022

Dijon métropole est compétente, notamment, en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est aussi propriétaire d'un centre de tri de déchets issus de la collecte sélective des ménages et des entreprises d'une capacité de 30 000 tonnes par an. Dans ce cadre, la collectivité a mené une étude territoriale de la fonction tri des emballages et papiers graphiques des ménages en collaboration avec des collectivités volontaires (SMHCO ; SMICTOM Plaine Dijonnaise ; CAP Val de Saône ; SMOM Is-sur-Tille ; CC de Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche ; CC Ouche et Montagne ; CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges).

Cela a permis, préalablement à tout investissement, de réaliser un diagnostic de l'existant et d'analyser différents scénarios prospectifs afin d'éclairer les décisions à prendre quant au devenir de la collecte sélective et des installations sur le territoire de l'étude.

Maintenant engagée pour l'appel à projets lancé par CITEO et ADELPHE pour l'adaptation de son centre de tri à l'extension des consignes de tri des plastiques et via une entente territoriale impliquant un partage de moyens, Dijon métropole est en ordre de marche pour respecter cet objectif.

AUGMENTER LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION

De la même façon que pour la prévention des déchets, dans un objectif de basculement vers une économie circulaire, la loi de transition énergétique fixe des objectifs de valorisation des déchets non dangereux non inertes sous forme de matière et organique : 55% en 2020 et 65% en 2025.

En 2019, ce taux atteint les 50%, en tenant compte des mâchefers[2] (y compris les inertes valorisés) et des ferrailles issues de l'incinération des déchets. Il s'agit d'une baisse par rapport à 2018 mais **l'objectif reste atteignable !**

55%

Taux de valorisation matière et organique que Dijon métropole veut atteindre en 2020

50%

Taux de valorisation matière et organique de Dijon métropole en 2019 avec mâchefers

39% sans mâchefers

Ce taux de valorisation prend également en compte la valorisation des déchets organiques c'est-à-dire les déchets verts mais aussi les biodéchets. La loi de transition énergétique préconise en effet la généralisation du tri à la source de ces déchets, pour tous les producteurs avant 2025.

Depuis 2017, une collecte de biodéchets est expérimentée auprès des professionnels volontaires ce qui a permis de collecter plus de 139 tonnes sur l'année 2019. Ils sont ensuite apportés sur une plateforme de compostage afin d'être valorisés organiquement.

Unité de compostage BIODEPE à SPOY

[2] *Les mâchefers sont les résidus solides issus de la combustion des déchets ménagers. Après une phase de maturation, et s'ils répondent à certaines exigences règlementaires, ils peuvent être valorisés en techniques routières.*

AUGMENTER LA VALORISATION ENERGETIQUE ET DIMINUER LES GAZ A EFFET DE SERRE

La loi fixe comme objectifs la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et la division par quatre de celles-ci entre 1990 et 2050.

94 251
tCO_2e
Objectif en tCO_2e que Dijon métropole s'est fixé à l'horizon 2020

104 266
tCO_2e
Quantité de tCO_2e de Dijon métropole en 2014

La gestion des déchets est un des principaux postes producteurs de gaz à effet de serre de Dijon métropole. La réduction du contenu carbone de l'énergie produite par la production de chaleur et d'électricité lors de l'incinération des ordures ménagères est primordiale.

Les travaux engagés en 2019, à l'Unité de Valorisation Energétique, vont permettre de faire évoluer l'indice de performance énergétique[3] et ainsi d'augmenter la production de chaleur.

Production d'électricité et de chaleur de l'UVE[4]

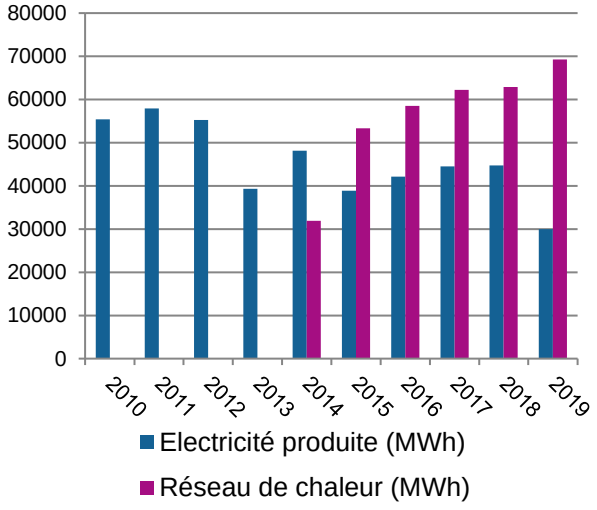

Indice de performance règlementaire Pe[3]

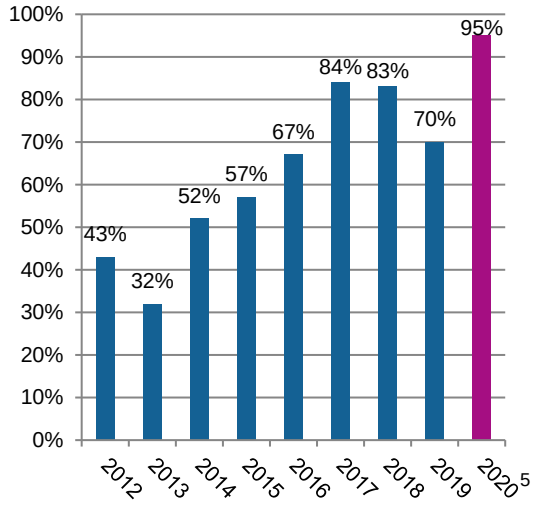

[3] **Indice de performance énergétique :** *Indice qui permet aux usines d'incinération de se comparer au niveau national, il équivaut au rendement énergétique*
[4] **UVE :** *Unité de Valorisation Energétique*
[5] **Pe_{2020} :** *Il s'agit d'une prévision*

Dijon métropole

LE TERRITOIRE

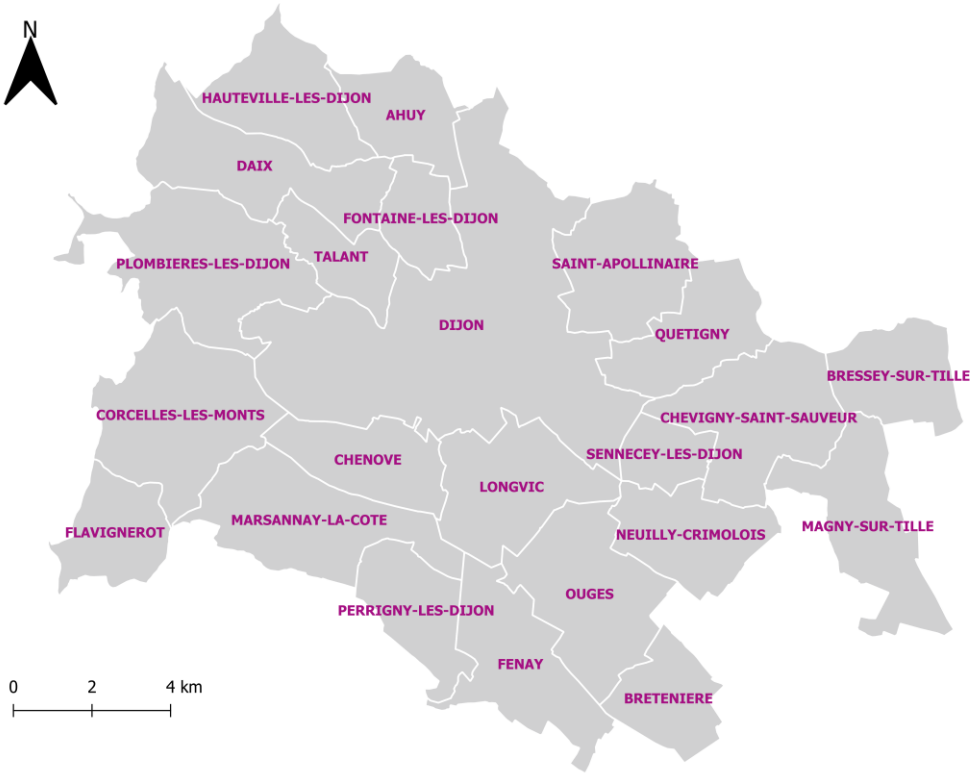

257 933 habitants
(Source INSEE)

23 communes adhérentes

73%
Taux d'habitat vertical de Dijon métropole

LES MISSIONS ET COMPETENCES

Organiser, gérer

Périmètre d'intervention

Dijon métropole dispose des compétences prévention, tri, collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages de ses 23 communes membres. D'autres collectivités lui ont confié, via un marché ou une entente territoriale, la collecte et/ou le traitement de leurs déchets ménagers ou assimilés.

La gestion multifilière des déchets du territoire représente un point essentiel pour la collectivité et pour la qualité de vie de ses habitants. Dijon métropole assure en régie la gestion de l'UVE. La collecte et le tri des déchets sont réalisés par des prestataires de services.

Former, informer

En 2019, le service de collecte des déchets a réalisé de nombreuses actions de communication en lien avec la collecte, le tri et la réduction des déchets. Sept ambassadeurs du tri sont régulièrement présents sur le terrain. Parmi leurs missions, ils animent des ateliers auprès des écoles, sensibilisent les habitants à la qualité du tri en porte-à-porte, forment à l'utilisation des composteurs et organisent diverses manifestations tout au long de l'année.

Collecter, traiter, valoriser

La collecte, le traitement et la valorisation des déchets sont assurés par Dijon métropole pour les 257 933 habitants des 23 communes qui la composent.

Plus de 125 000 tonnes de déchets de Dijon métropole sont collectées, en porte-à-porte, apports volontaires et en déchetteries, et rejoignent les filières de traitement afin d'être, le plus possible, valorisées ou recyclées.

Partager, développer

La participation de Dijon métropole aux différents réseaux régionaux et nationaux (ADEME, AMORCE, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le Centre National du Recyclage, …) permet un partage d'expériences facilité avec d'autres territoires.

Le service de collecte

- La mise à disposition des contenants de collecte, leur maintenance et réparation
- La mise à disposition de composteurs individuels ou partagés
- La collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables
- La collecte en apport volontaire du verre d'emballage
- La collecte en porte-à-porte des cartons d'emballage des commerces
- La collecte en porte-à-porte sur rendez-vous des objets encombrants
- La collecte en porte-à-porte des déchets verts sur abonnement
- L'accès gratuit aux cinq déchetteries métropolitaines
- La collecte en porte-à-porte des sapins
- La collecte en porte-à-porte des biodéchets en expérimentation
- La gestion des contrats gros producteurs d'ordures ménagères

Les principales filières de traitement

Une fois collectés, les déchets rejoignent différentes filières de traitement, notamment :

- L'Unité de Valorisation Energétique (UVE) (cogénération avec production d'électricité et de chaleur)
- Le centre de tri avec séparation par catégories de matériaux recyclables (cartons, bouteilles en plastique, aluminium, acier, papiers, emballages pour liquides alimentaires) et orientation vers les filières de recyclage
- Les plateformes de compostage des déchets verts

LE SERVICE DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES DECHETS

SERVICE UVE, COLLECTE DES DECHETS, RESEAU DE CHALEUR

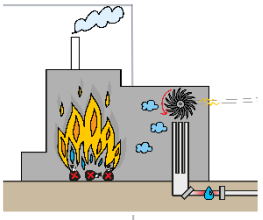

SENSIBILISATION et COMMUNICATION

- Pilotage — DIJON métropole
- Information des usagers sur le tri, la prévention et la gestion des déchets (dont les ambassadeurs) — #DIEZE
- Actions de prévention des déchets — DIJON métropole, #DIEZE

PRECOLLECTE et COLLECTE

- Pilotage — DIJON métropole
- Fourniture des bacs et colonnes — PLASTIC OMNIUM
- Lavage et maintenance des équipements de précollecte — #DIEZE
- Collecte des ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables, biodéchets, verre d'emballage, déchets verts et objets encombrants — #DIEZE
- Gestion des gros producteurs — #DIEZE
- Gestion des déchetteries — GODARD
- Gestion des ressourceries — EMMAÜS

TRI, TRAITEMENT et VALORISATION

- Pilotage — DIJON métropole
- Incinération des ordures ménagères — DIJON métropole
- Traitement des DASRI — DIJON métropole
- Tri et valorisation des déchets d'emballage et journaux magazines — SUEZ, GODARD
- Valorisation du verre d'emballage — SAINT-GOBAIN
- Compostage des déchets verts et des biodéchets — BIODEPE
- Transport et traitement des déchets dangereux de déchetteries — SETEC environnement, SARPI, VEOLIA

Prestation

Régie

47 employés de Dijon métropole

au sein du service de collecte et traitement relevant de la fonction publique territoriale.

Formation des agents

Dans le cadre du plan de formation 2016-2019, diverses formations ont été proposées aux agents de Dijon métropole.

De la formation personnelle à la formation professionnalisante, en passant par la préparation aux concours ou examens, 40 agents ont réalisé une des 26 formations au programme.

Les thèmes abordés varient d'une formation à l'autre. En 2019, les domaines concernés étaient la conduite de four et la nouvelle régulation, la mise en place de la nouvelle bande thermique, le SMEE, la sensibilisation à la diversité et à l'égalité femmes-hommes.

Le service public

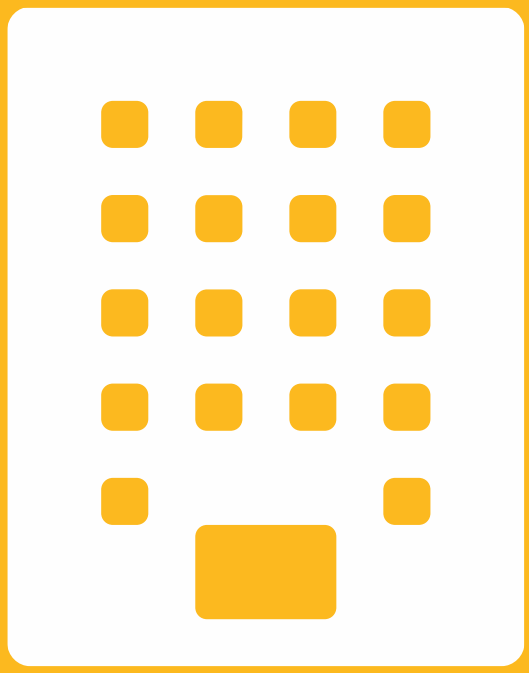

INFORMER ET DONNER LES CLES POUR AGIR

Site internet

97 196 visiteurs

sur le site internet
www.trionsnosdechets-dijon.fr

Soit **+ 6 911** par rapport à 2018

318 764 pages visitées

Campagnes de communication

Ambassadeurs du tri

7 ambassadeurs du tri

pour des actions d'accompagnement en matière de tri et de réduction des déchets

84 animations

UNE QUESTION PRATIQUE SUR VOS DÉCHETS ?

Pour toute demande, un seul numéro de téléphone :

0 800 12 12 11 Service & appel gratuits

En 2019, **17 201** appels ont été reçus par le centre d'appel.

Informer et sensibiliser

Les ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets réalisent des animations afin de sensibiliser les usagers aux écogestes du quotidien et de les informer sur le recyclage des déchets, notamment à l'aide de jeux ludiques. En 2019, **84 animations** ont été organisées pour environ **4 000 personnes sensibilisées**.

La prévention passe par la promotion des écogestes à la maison et au bureau et l'éco-consommation pour réduire nos déchets. Sensibiliser les jeunes à la réduction des déchets est l'un des axes du plan d'actions. Ainsi des établissements sont accompagnés dans leur pratique de tri et de réduction des déchets comme le CROUS de Dijon, plusieurs lycées de la métropole et des écoles élémentaires.

La sensibilisation au tri des déchets recyclables passe par des actions en porte-à-porte via une distribution ciblée de flyers en complément du discours des ambassadeurs. Les tablettes que ces derniers utilisent leur permettent de traiter en direct les interventions et de promouvoir le site internet « trions nos déchets ». La qualité du tri est vérifiée par secteur et permet de cibler leurs missions.

Les ambassadeurs ont été invités à participer à des journées à thèmes telles que : le village goût nutrition santé, la fête de la biodiversité, la disco soupe, le village de la réparation…

Réduire la quantité de nos déchets !

Dijon métropole a signé une convention avec La Recyclade, une association qui collecte, valorise et vend les objets initialement destinés à être jetés. En 2019, l'association a organisé 10 ateliers upcycling pour apprendre à prolonger la durée de vie des objets ainsi qu'une Gratiféria afin de donner des objets dont les habitants n'ont plus l'utilité et prendre ceux qui les intéressent. Cet évènement a accueilli **300 personnes** et a permis à 73% des objets de retrouver une seconde vie.

Un autre objectif consiste à réduire et détourner le flux de textiles présent dans les ordures ménagères en privilégiant leur valorisation via des filières de réemploi ou de recyclage. On dénombre **une centaine de points de collecte** sur le territoire et environ 4,5 kg de textiles collectés par habitant. La majorité des points de collecte sont gérés par le Relais Bourgogne.

À ce jour, **39% des boîtes aux lettres** sont équipées de Stop Pub ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui est à 15,2%.

Synergies
MUTUALISER ENTRE ENTREPRISES, DES ÉCONOMIES À LA CLÉ

Cette action vise à créer des synergies inter-entreprises sur les zones d'activités de Cap Nord, GrandSud et Vital'Est.

Des actions en direction des professionnels sont également engagées. 84 entreprises participent à la démarche Synergies qui consiste à mettre en lien les entreprises du territoire en faveur d'un développement économique novateur, qu'est **l'Ecologie Industrielle et Territoriale**. Un premier groupement d'achat électricité/gaz a été lancé ce qui a permis aux entreprises de faire des économies se situant entre 6 et 14% sur leur budget annuel.

Mieux gérer nos déchets verts

Détourner les biodéchets des ordures ménagères passe par le développement du compostage individuel et du compostage partagé. Depuis fin 2000, Dijon métropole a lancé une opération de promotion du compostage dénommée « Composter, c'est facile » : mise à disposition de composteurs en bois de 400L et de 570L en échange d'une caution. Depuis 2015, la métropole développe le dispositif en pied d'immeuble, au sein d'un quartier, ou au cœur de jardins partagés.

Diverses actions ont été menées dans l'optique de diminuer la production de déchets verts ainsi que l'utilisation de produits phytosanitaires via la promotion des pratiques de jardinage au naturel.

Des ateliers sur le jardinage au naturel et le compostage, animés par l'association Arborescence et les ambassadeurs du tri, sont proposés aux habitants deux fois par an dans les 5 déchetteries du territoire et lors de divers évènements (Apidays, Fête de la nature…).

Depuis 2012, les sapins de Noël sont également collectés et broyés afin d'être réutilisés en paillage aux pieds des plantations des espaces verts communaux. **En 2019, près de 80 tonnes de sapins ont eu une deuxième vie.**

138 heures
d'animation consacrées à la sensibilisation au jardinage naturel

1 187 heures
d'animation consacrées au compostage

69 sites
de compostage partagé

480
nouveaux foyers qui compostent

12 131
composteurs distribués depuis fin 2000

29%
des habitats individuels possèdent un composteur

PRECOLLECTE

Pour la collecte en porte-à-porte

Ordures ménagères résiduelles

Déchets recyclables

Déchets verts

Les dispositifs de collecte en porte-à-porte

133 282 bacs
sur le territoire
de Dijon métropole

67 728 bacs ordures ménagères résiduelles

60 912 bacs déchets recyclables

4 543 bacs déchets verts

99 bacs biodéchets (expérimentation)

7 029
bacs livrés

8 858
bacs réparés

3 789
bacs recyclés

Pour la collecte en points d'apport

Centre-ville	Bailleurs et Syndics	Verre d'emballage

Les dispositifs de collecte en points d'apport

796 bornes
sur le territoire
dont 369 appartenant aux bailleurs

178 bornes ordures ménagères résiduelles

117 bornes déchets recyclables

501 bornes verre d'emballage

415 bornes de surface

89 bornes semi-enterrées

292 bornes enterrées

COLLECTE

La collecte des **ordures ménagères** a lieu une à trois fois par semaine :

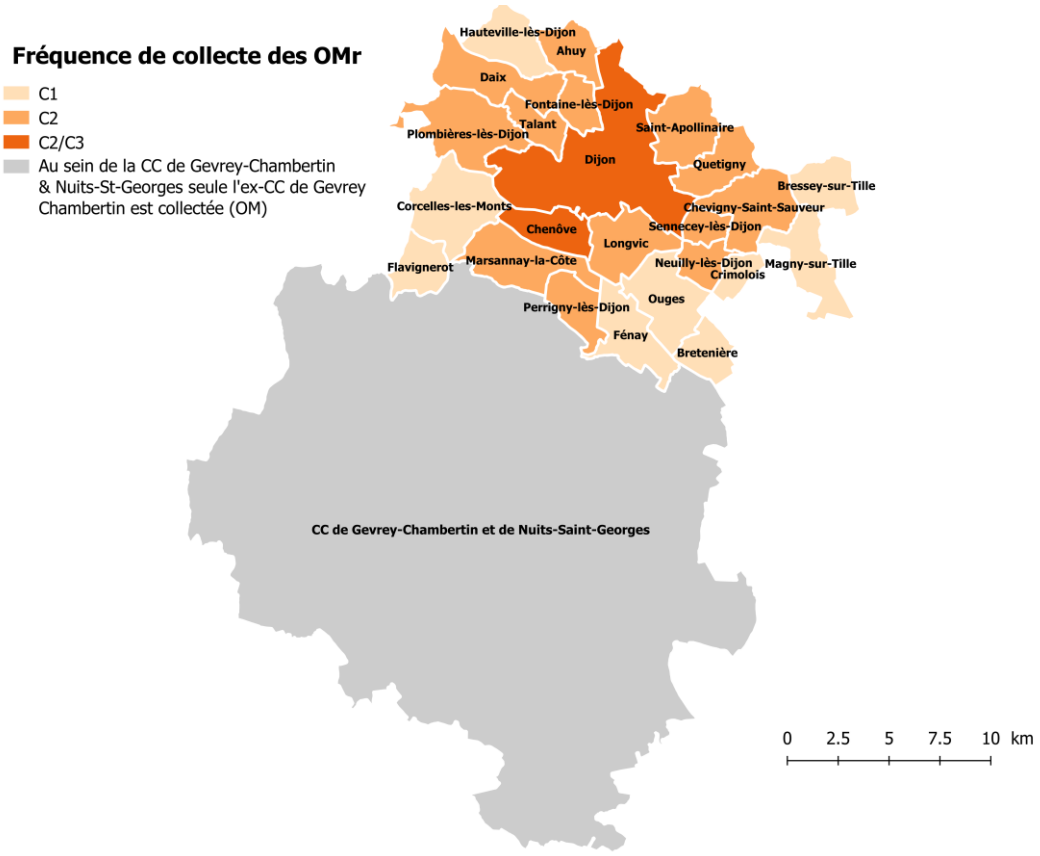

La collecte des **déchets recyclables** est effectuée à raison d'un passage par semaine, sauf à Corcelles-les-Monts et Flavignerot où elle a lieu tous les quinze jours.

Les moyens matériels de Dijon métropole

Dijon métropole est propriétaire des locaux et des bennes de collecte des ordures ménagères (44 véhicules) mis à disposition du prestataire de collecte.

La distance parcourue en 2019 par les bennes est de 734 945 km. Cela représente une légère diminution (1%) par rapport à l'année 2018.

Performances de Dijon métropole en 2019

84 940 t

Total des ordures ménagères et assimilées[6] de Dijon métropole collectées

- 6 714 t

Baisse des tonnages d'ordures ménagères et assimilées collectées par rapport à 2010

331,5 kg/hab.

Production d'ordures ménagères et assimilées par habitant (moyenne nationale ADEME à 339 kg/hab./an)

- 12%

Baisse de la quantité d'ordures ménagères et assimilées collectées par habitant par rapport à 2010

[6] **Ordures Ménagères et Assimilées :** *ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables, papiers/cartons de déchetteries et verre d'emballage – Population SINOE*

Répartition des tonnages des déchets ménagers et assimilés[7] collectés (hors déchetteries)

88 167 t

Total des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de Dijon métropole

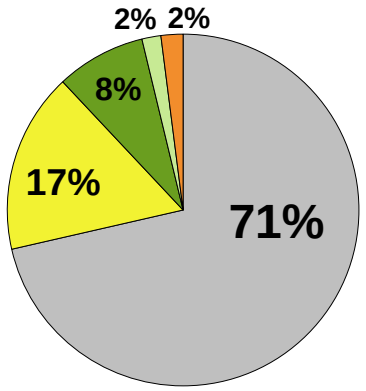

- Ordures ménagères résiduelles
- Déchets recyclables (avec cartons des commerces)
- Verre d'emballage
- Déchets organiques (déchets verts et biodéchets)
- Objets encombrants

Production de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant et par an

Déchets organiques
6,0 kg/hab.

Objets encombrants
7,0 kg/hab.

Verre d'emballage
28,3 kg/hab.

Déchets recyclables
57,4 kg/hab.

Ordures ménagères résiduelles
245,8 kg/hab.

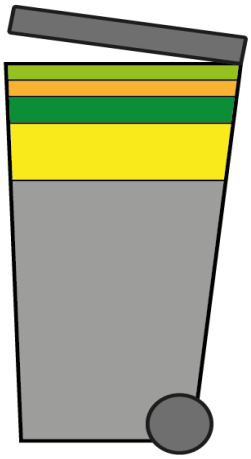

[7] **Déchets ménagers collectés et assimilés :** *ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables (avec cartons des commerciaux), verre d'emballage, objets encombrants, déchets organiques (déchets verts et biodéchets) – Population SINOE*

Ordures ménagères résiduelles

62 967 t

Total des ordures ménagères résiduelles collectées sur Dijon métropole

245,8 kg/hab.

Production d'ordures ménagères résiduelles par habitant

- 4,4%

Baisse de la quantité d'ordures ménagères résiduelles par habitant, par rapport à 2018

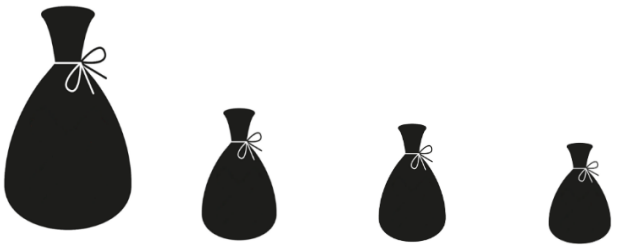

68 946 t **2010** | 64 071 t **2015** | 63 804 t **2017** | 62 967 t **2019**

AIDEZ-NOUS À AMÉLIORER NOTRE SERVICE

Le personnel de collecte rencontre des difficultés lors des ramassages. Votre civisme peut l'aider en :

- Déposant vos ordures ménagères résiduelles dans des sacs avant de les mettre dans les bacs
- Évitant toute présentation en vrac (sans sac et sans bac)
- Indiquant quand votre bac est cassé
- Demandant un rendez-vous pour tout objet encombrant
- Présentant les déchets conformes à la collecte (déchets verts, gravats, DEEE[8] et déchets dangereux des ménages doivent être emmenés en déchetterie)

Collecte des déchets des professionnels

Depuis le 1er janvier 2017, la redevance spéciale pour les gros producteurs d'ordures ménagères résiduelles s'applique lorsque le producteur produit un volume hebdomadaire compris entre 1 200 et 30 000 litres.

Elle comprend la mise à disposition de bacs (de 120l à 660l), les collectes et le traitement des déchets.

En 2019, 583 contrats lient des professionnels avec Dijon métropole pour la gestion de leurs déchets.

[8] **DEEE** : *Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques*

Déchets recyclables (hors cartons des commerces et collectes en déchetteries)

13 297 t

Total de déchets recyclables collectés sur Dijon métropole

51,9 kg/hab.

Production de déchets recyclables par habitant

- 4,4%

Baisse de la quantité de déchets recyclables par habitant, par rapport à 2018

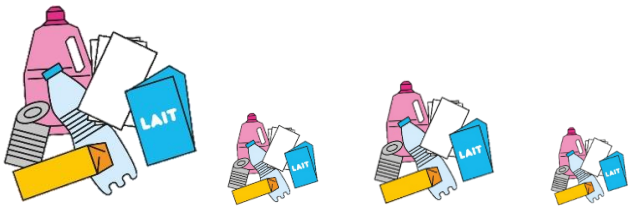

14 527 t **2010** | 13 460 t **2015** | 13 768 t **2017** | 13 297 t **2019**

À DÉPOSER EN VRAC, PAS DANS UN SAC !

Les déchets recyclables doivent être placés dans le bac à couvercle jaune ou le point tri.
Ils comportent :

- **Les bouteilles et flacons plastiques**, y compris les bouteilles d'huile alimentaire
- **Les cartons**, boîtes et suremballages, briques alimentaires, vidés et présentés à plat
- **Les papiers**, cahiers, annuaires – **les journaux, revues, magazines** (sans le film plastique)
- **Les emballages métalliques**

ATTENTION !

Pas de pot de yaourt ni de crème, sac et film plastique, gobelet, barquette plastique ou polystyrène !

Verre d'emballage

7 258 t

Total de verre d'emballage collecté sur Dijon métropole

28,3 kg/hab.

Production de verre d'emballage par habitant

- 1,2%

Baisse de la quantité de verre d'emballage par habitant, par rapport à 2018

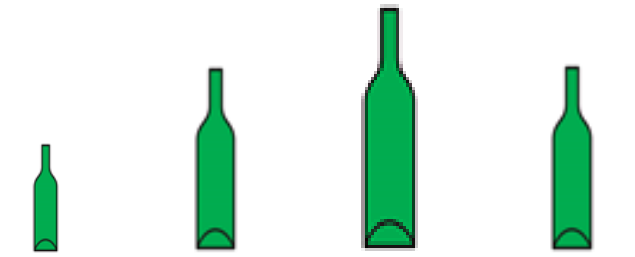

7 064 t **2010** | 7 252 t **2015** | 7 398 t **2017** | 7 258 t **2019**

À DÉPOSER EN VRAC DANS LA BULLE À VERRE !

Pots en verre, bouteilles en verre et bocaux en verre.

ATTENTION ! **Pas de bouchon, couvercle, capsule, ampoule, vaisselle et objet décoratif en porcelaine ou en cristal, verre à boire, miroir !**

Objets encombrants

1 781 t

Total des objets encombrants collectés sur Dijon métropole

7,0 kg/hab.

Production d'objets encombrants par habitant

+ 1,1%

Hausse de la quantité d'objets encombrants par habitant par rapport à 2018

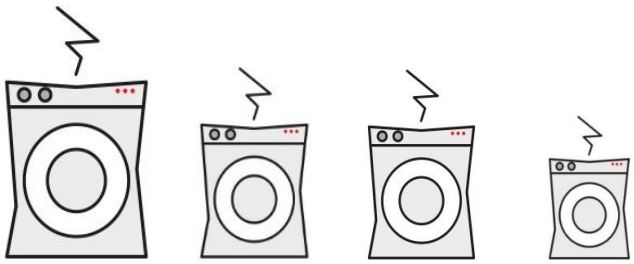

1 842 t **2010** | 1 808 t **2015** | 1 808 t **2017** | 1 781 t **2019**

DEEE & Ferraille

En 2019, 51 tonnes de DEEE et 16 tonnes de ferraille ont été collectées et valorisées via la collecte des encombrants

QUELS OBJETS ENCOMBRANTS ?

Il s'agit des déchets qui, en raison de leur poids et de leur volume, ne peuvent pas être pris en charge par les collectes traditionnelles. Ce sont notamment **les meubles, les matelas, les gros appareils ménagers…** Les habitants de Dijon métropole disposent d'un service de collecte en porte-à-porte sur rendez-vous pris via le numéro vert ou le site internet **www.trionsnosdechets-dijon.fr**

Déchets verts (hors collecte des sapins de Noël et collecte en déchetteries)

1 400 t

Total de déchets verts collectés sur Dijon métropole

4 035

Conventions signées en 2019

- 8,8%

Baisse de la quantité de déchets verts par habitant par rapport à 2018

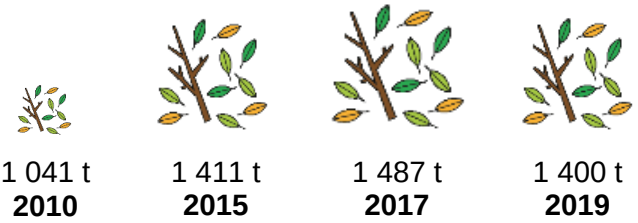

1 041 t **2010** | 1 411 t **2015** | 1 487 t **2017** | 1 400 t **2019**

Une convention pour une collecte spécifique

En 2019, chaque foyer souhaitant bénéficier de la collecte des déchets verts a dû **souscrire à un abonnement** pour 50€ comprenant 37 semaines de collecte hebdomadaire.

QUELS DÉCHETS VERTS ?

Tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées, tailles de haies et branches ayant un diamètre inférieur à 10 cm.

En plus des déchets verts collectés sur abonnement, **près de 80 tonnes de sapins de Noël,** collectés en porte-à-porte et en déchetterie, ont été valorisées en 2019.

Les conifères ont été broyés et transformés en paillage pour les espaces verts des communes de Dijon métropole.

Cartons des commerces

1 325 t

Total de cartons des commerces collectés sur Dijon métropole

+ 2,4%

Hausse de la quantité de cartons des commerces collectée par rapport à 2018

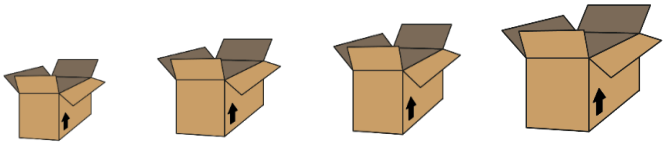

989 t **2010** | 1 115 t **2015** | 1 206 t **2017** | 1 325 t **2019**

QUELS CARTONS ?

Les cartons d'emballage non souillés ou imprimés, démontés et pliés, sont collectés une fois par semaine dans les zones d'activité et deux fois par semaine en centre-ville de Dijon.

ATTENTION !

Pas de carton mouillé, souillé par des graisses ou de la peinture,
Pas de polystyrène, de classeur et de papier peint !

Biodéchets des gros producteurs

139 t

Total de biodéchets des gros producteurs collectés sur Dijon métropole

114 t **2017** **(8 mois)** | 162 t **2018** | 139 t **2019**

ZOOM SUR LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

Depuis mai 2017, Dijon métropole a mis en place un test d'une collecte de biodéchets auprès de professionnels volontaires.

Cette collecte spécifique concerne 26 établissements.

5 DECHETTERIES DES PARTICULIERS

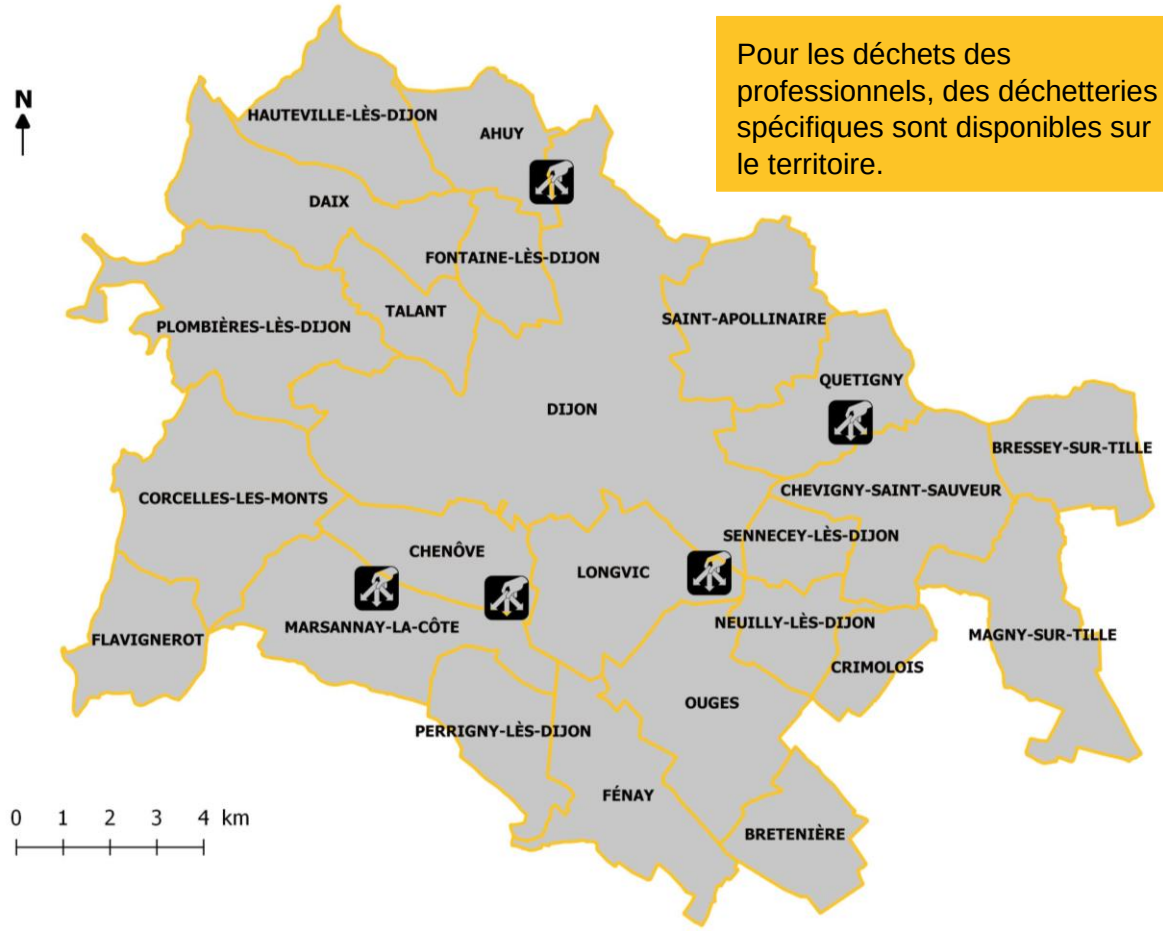

Pour les déchets des professionnels, des déchetteries spécifiques sont disponibles sur le territoire.

Chenôve Rue de Longvic
Tél : 03 80 58 87 32

Dijon Chemin de la Charmette
Tél : 03 80 23 94 94

Longvic Rue Jules Guesde
Tél : 03 80 68 03 91

Quetigny Bd de la Croix Saint Martin
Tél : 03 80 71 03 13

Marsannay-la-Côte
Chemin rural n°15
dit « Chemin aux Vaches »
Tél : 06 77 12 63 12

Hiver (du 01/11 au 30/04) :
Lundi – Vendredi : 9-12h et 14-18h
Samedi : 9-13h et 14-18h
Dimanche : 9-12h

Été (du 01/05 au 31/10) :
Lundi – Vendredi : 9-13h et 14-19h
Samedi : 9-19h
Dimanche : 9-13h

Hiver (du 01/11 au 30/04) :
Lundi – Vendredi : 9-12h et 14-17h
Samedi : 9-13h et 14-17h
Dimanche : 9-12h

Été (du 01/05 au 31/10) :
Lundi – Vendredi : 9-13h et 14-18h
Samedi : 9-18h
Dimanche : 9-13h

Fermetures : 1er janvier, 1er mai et 25 décembre

34 250 t

Total des déchets (hors verre) des particuliers collectés en déchetteries

524 511

Nombre de visites en déchetteries

+ 5,6%

Hausse de la fréquentation depuis 2018

Évolution des tonnages de déchets collectés en déchetteries (hors verre)

29 903 t	34 674 t	32 634 t	36 307 t	34 250 t
2010	**2015**	**2017**	**2018**	**2019**

- 5,6%

Baisse de la quantité de déchets collectés en déchetteries par rapport à 2018

Répartition des fréquentations en 2019

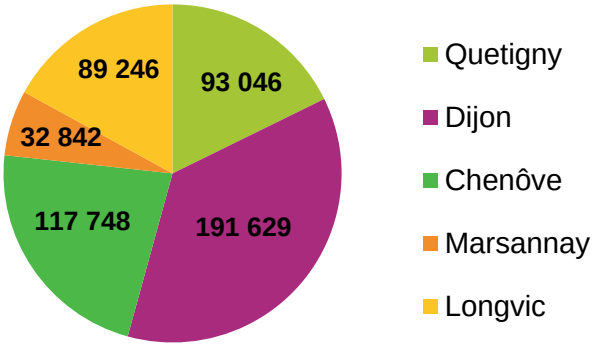

Accéder aux déchetteries

L'accès aux déchetteries est **gratuit** et strictement réservé aux particuliers résidant sur le territoire de Dijon métropole. Les véhicules admis sont limités à 1,9 m de hauteur et à 3,5 t de PTAC. Les agents à l'accueil sont chargés de la sécurité et du bon fonctionnement des sites : merci de suivre leurs consignes !
Pour toute demande de dérogation, veuillez contacter le service collecte et tri :

- **par téléphone**, au 03 80 76 40 76
- **par mail**, à collecteselective@metropole-dijon.fr

Les dépôts extérieurs sont interdits sous peine de poursuites

Les déchets de déchetteries

8 660 t
DECHETS VERTS
Valorisation organique

3 666 t
BOIS/PLASTIQUES
Valorisation matière

1 418 t
PAPIERS/CARTONS
Valorisation matière

59 t
PNEUMATIQUES
Utilisation en revêtement ou incinération

4 815 t
INCINERABLES
Valorisation énergétique

1 436 t
FERRAILLES
Fabrication de nouveaux produits métalliques

267 t
TEXTILES
Réutilisation ou valorisation en chiffons industriels ou isolants thermiques

1 242 t
DEEE (y compris tubes fluorescents)
Réutilisation ou recyclage

1 197 t
OBJETS REUTILISABLES
Réparation et réutilisation

13 t
HUILES DE FRITURE
Fabrication de biocarburant

41 t
HUILES DE VIDANGE
Fabrication de nouvelles huiles moteur ou valorisation énergétique

27 t
BATTERIES
Neutralisation des acides et valorisation des métaux

68 t
AMIANTE-CIMENT
Stockage en centre d'enfouissement

10 368 t
DEBLAIS GRAVATS
Stockage en centre d'enfouissement

703 t
PLAQUES DE PLÂTRE
Fabrication de plaques de plâtre

11 t
PILES
Valorisation matière

258 t
AUTRES DECHETS DANGEREUX
Valorisation matière et énergétique

Traitement Des Dechets Menagers et Assimiles

Centre de tri

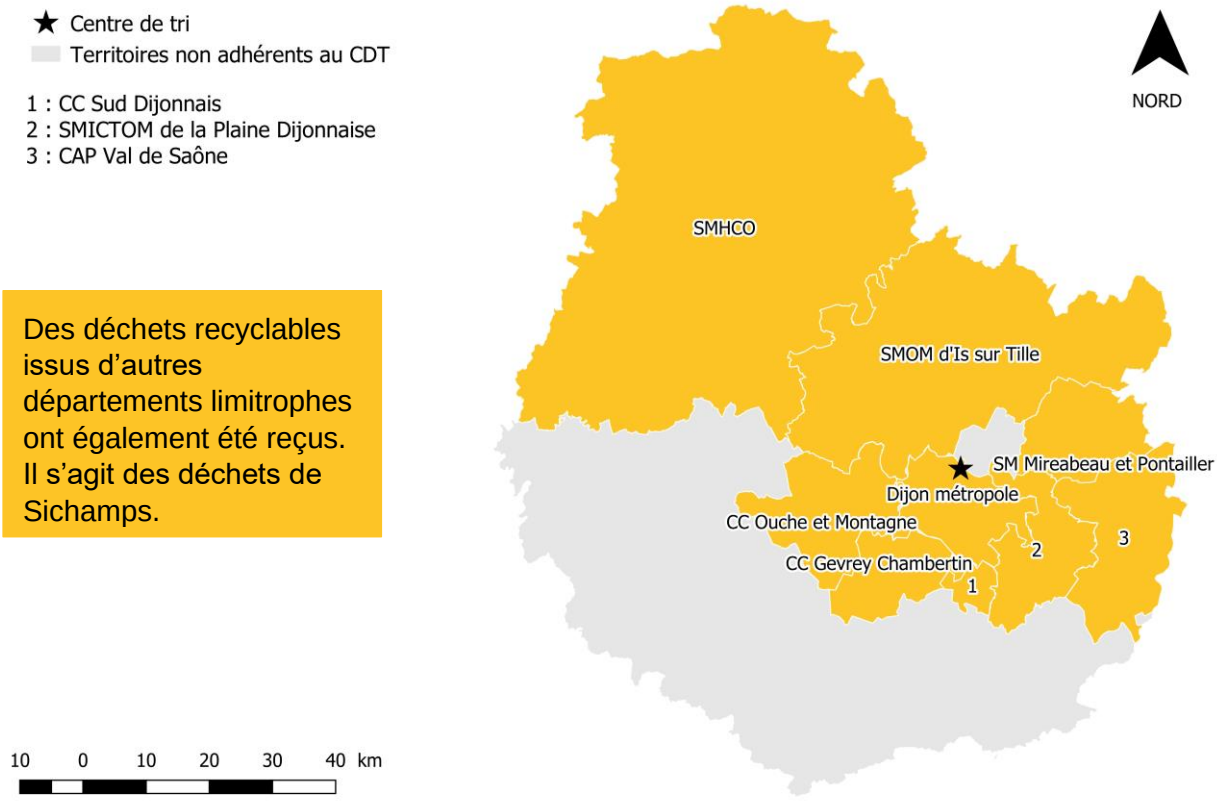

Des déchets recyclables issus d'autres départements limitrophes ont également été reçus. Il s'agit des déchets de Sichamps.

Le centre de tri est destiné à trier, mais aussi à orienter vers les filières de recyclage, les emballages tels que les cartons, les cartonnettes, les emballages pour liquides alimentaires (tétrapack), les bouteilles en plastique (PET, PEHD), l'aluminium, et l'acier ainsi que les papiers tels que les gros de magasins, les journaux, les revues et les magazines (JRM).

Les caractéristiques techniques

Capacité de l'installation :	30 000 t/an
Taux d'utilisation du centre de tri :	96,32%
Performance de tri :	7,9 t/h
Nombre d'heures d'insertion :	50 813 h

25 893 t

Total des déchets recyclables reçus sur le centre de tri

22 319 tonnes triées

3 574 tonnes uniquement conditionnées

ISO 14001 et **ISO 50001**

Une installation certifiée

14 721 tonnes

Total des déchets recyclables de Dijon métropole reçus sur le centre de tri

13 298 tonnes triées

1 422 tonnes uniquement conditionnées

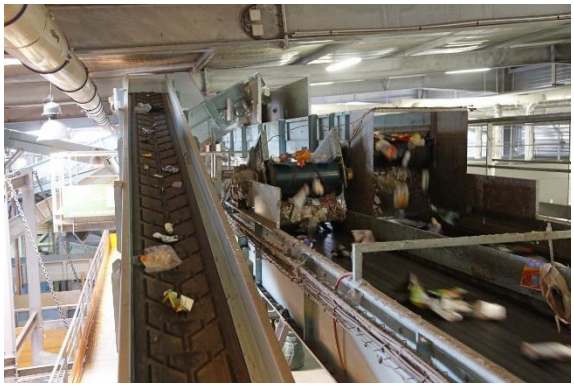

17,7%

Taux de refus issu des caractérisations pondérées

Répartition des flux de Dijon métropole issus du centre de tri et évacués vers les filières de recyclage

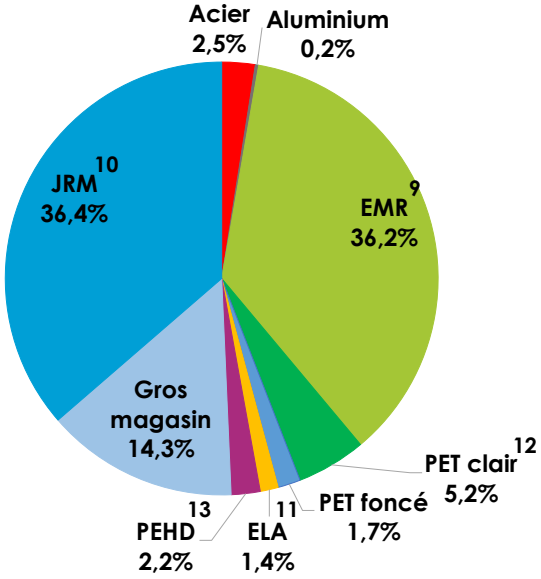

[9] **EMR :** *Emballages Ménagers Recyclables*
[10] **JRM :** *Journaux Revues Magazines*
[11] **ELA :** *Emballages Liquides Alimentaires*
[12] **PET :** *Polytéréphtalate d'éthylène (Bouteilles plastiques)*
[13] **PEHD :** *Polyéthylène haute densité (Bidons)*

Unité de valorisation énergétique

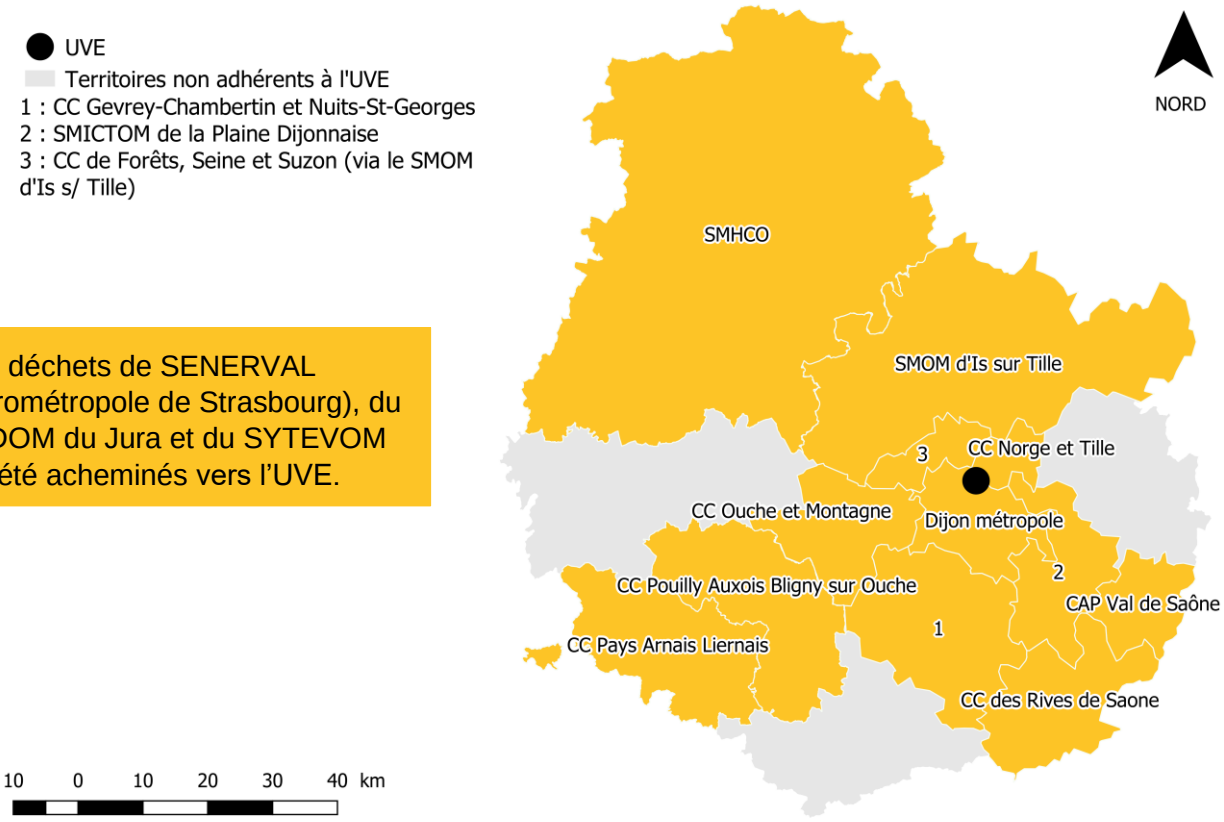

Des déchets de SENERVAL (Eurométropole de Strasbourg), du SYDOM du Jura et du SYTEVOM ont été acheminés vers l'UVE.

L'UVE est engagée dans une démarche environnementale depuis 2006, elle est certifiée ISO 14001 depuis juin 2008. La mise en place d'un système de management de l'énergie a abouti à une certification ISO 50001 en mai 2014.

Les caractéristiques techniques

Capacité de l'installation :	140 000 t/an
Taux de fonctionnement des fours :	91%
Productivité moyenne :	8 061 h
Surveillance des rejets : teneur très faible en polluants	

135 070 t

Total des déchets reçus sur l'usine

Dont **127 847 tonnes incinérées**

4 917 tonnes détournées en enfouissement

Et **2 306 tonnes d'évaporation et de fond de fosse**[14]

Evolution des tonnages receptionnés à l'UVE

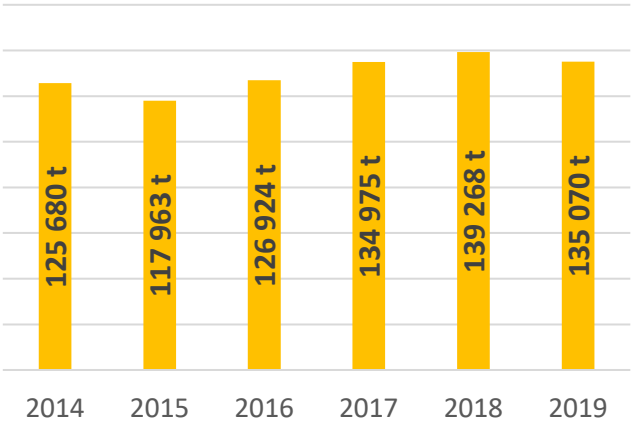

Répartition des tonnages receptionnés en 2019

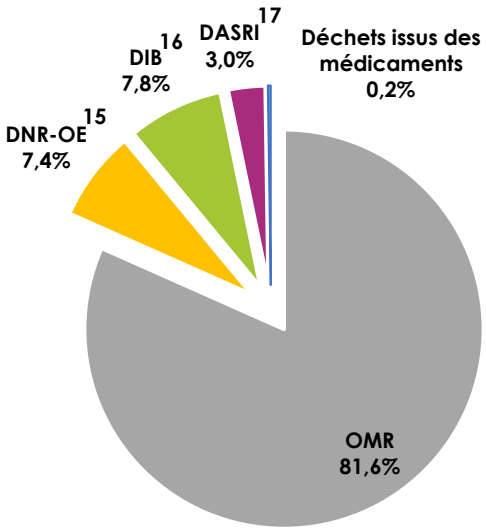

[14] **Déchets en fond de fosse :** déchets qui, à la fin de l'année, restent dans la fosse de l'incinérateur
[15] **DNR-OE :** Déchets non recyclables Objet Encombrants
[16] **DIB :** Déchets Industriel Banals
[17] **DASRI :** Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Flux sortants

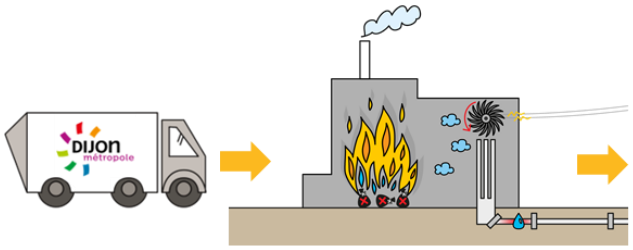

Mâchefers	24 440 t	VALORISATION MATIÈRE
Ferrailles	2 024 t	
Non ferreux	644 t	
Inertes issus des mâchefers	2 123 t	
Inertes issus des mâchefers	66 t	VALORISATION ÉNERGETIQUE
Cendres	2 223 t	STOCKAGE CLASSE I
Boues	185 t	

Le groupe turbo alternateur

Depuis 2006, il transforme la vapeur produite par la combustion des déchets en électricité revendue à EDF.

29,97 GWh, électricité produite en 2019

70%, taux de valorisation énergétique en 2019 (PE avec correction climatique).

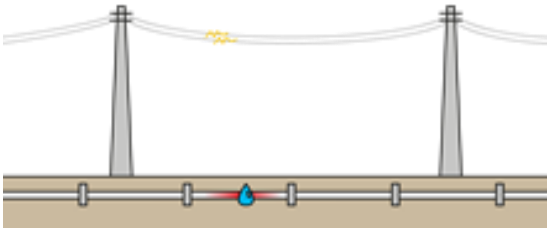

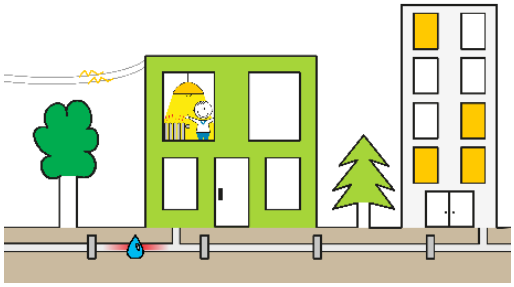

Le réseau de chaleur urbain

Depuis octobre 2013, Dijon métropole valorise l'énergie thermique produite par l'incinération des déchets dans le réseau de chaleur.

69,2 GWh thermiques,
quantité d'énergies valorisées sur le réseau en 2019

La valorisation des déchets traités sur le territoire de Dijon métropole, c'est :

EN SORTIE DU CENTRE DE TRI

Acier

3 671 lave-vaisselles

PEHD

281 423 arrosoirs

Aluminium

16 596 cadres de trottinette

ELA

268 283 rouleaux d'essuie-tout

PET

406 042 couettes

EMR + Gros de magasin et JRM

37 022 932 boîtes à chaussures

EN SORTIE DE L'UVE

Chaleur urbain

6 920 logements alimentés

Electricité

12 283 logements éclairés

Aluminium

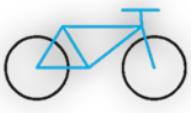

188 692 bicyclettes

Ferrailles

28 km de rails de train

EN SORTIE DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Compost

1 020 ha amendés

Indicateurs financiers

Dans le cadre de la politique de prévention des déchets, Dijon métropole doit suivre les coûts de la gestion des déchets via un outil standard adapté à toutes les collectivités, la matrice des coûts. Les chiffres suivants sont issus de cette matrice.

DEPENSES ANNUELLES

Evolution des dépenses réelles depuis 2010

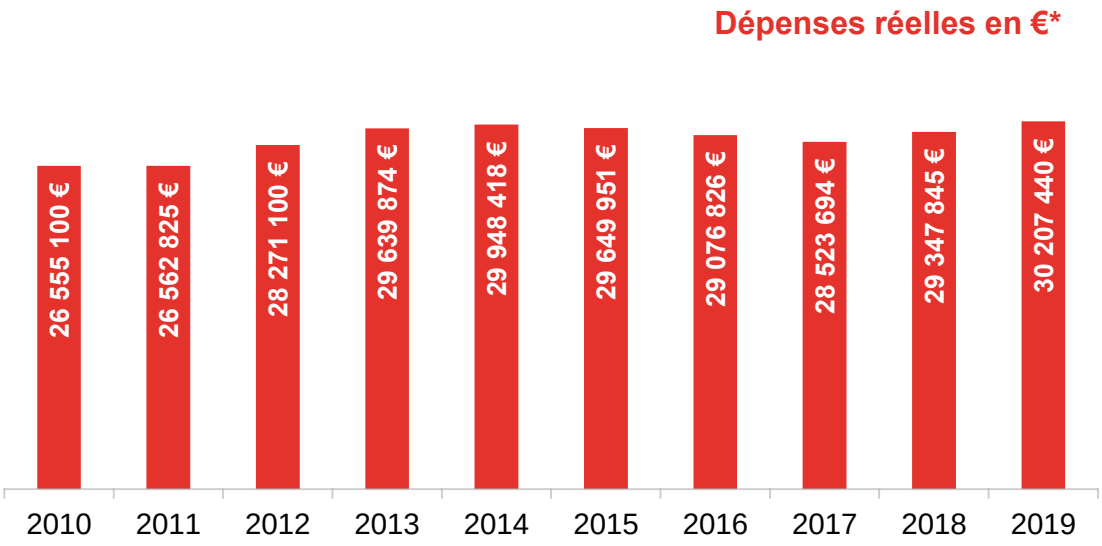

*** Tous budgets confondus (principal et annexes)**

Répartition des dépenses réelles

Les charges fonctionnelles et techniques de Dijon métropole pour l'année 2019 s'élèvent à 30 207 440 € HT, soit +3% par rapport à 2018. Ce montant comprend les amortissements en cours, ils représentent une somme de 5 835 511 € HT.

Cette présentation des dépenses se base sur la comptabilité analytique de la collectivité.

Répartition des charges fonctionnelles et techniques

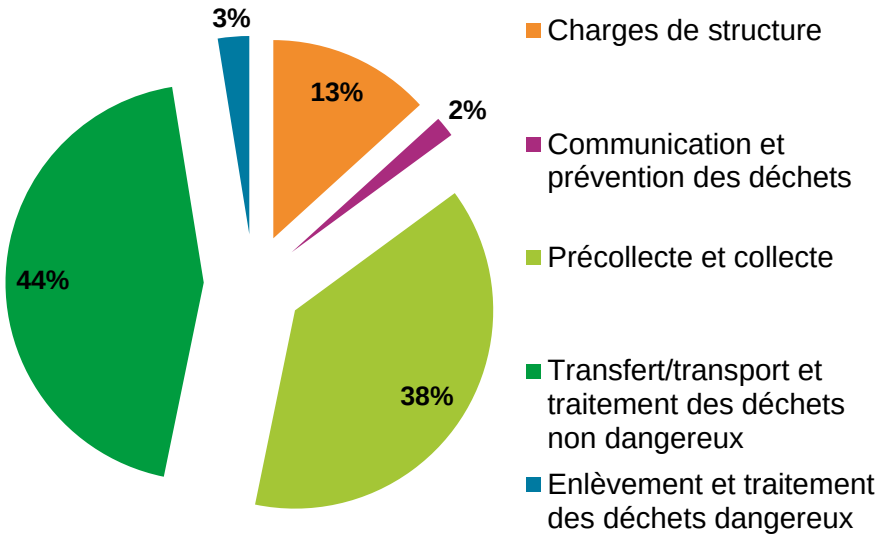

Charges de structure	3 998 039 €
Communication	210 331 €
Prévention	294 854 €
Précollecte	905 611 €
Collecte	10 653 186 €
Transfert/transport	544 776 €
Tri et conditionnement	2 266 400 €
Compostage	192 534 €
Incinération	9 616 386 €
Autre valorisation matière-énergie	90 575 €
Traitement des inertes	631 501 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	770 456 €
Autres charges	32 790 €

RECETTES ANNUELLES

Répartition des produits

En 2019, Dijon métropole a perçu 12 436 348 € HT soit -15% par rapport à 2018. Ce montant équivaut à 48 € HT par habitant.

Répartition des recettes

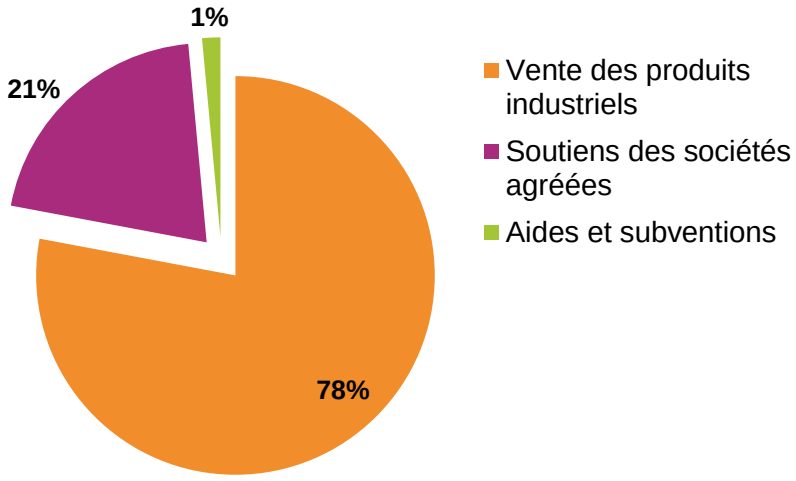

Matériaux	1 418 562 €
Energie	2 557 149 €
Prestation à des tiers	5 367 170 €
Autres produits	351 648 €
Tous soutiens des sociétés agréées	2 558 224 €
Reprises et subventions d'investissement	48 595 €
Subventions de fonctionnement	135 000 €

Autres recettes

La gestion des déchets est financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti. Le taux de TEOM n'a pas augmenté, il est stable depuis 2015 à hauteur de 6,4%.

Au 31 décembre 2019, 592 conventions ont été signées avec des professionnels. Le tarif au litre était de 2,98 € HT.

COUTS PAR FLUX DE DECHETS

Les coûts présentés dans les graphiques ci-dessous correspondent aux coûts aidés hors taxe. Ces derniers prennent en compte les recettes industrielles, les soutiens des sociétés agrées, les subventions et les aides attribués à chaque flux de déchets.

Coûts aidés par habitant

Le coût aidé HT par habitant diffère du coût de la TEOM réellement payé par l'usager qui est calculé en fonction de la valeur de la surface locative de l'habitation.

Coût aidé HT en € par habitant (donnée INSEE) pour les principaux flux collectés

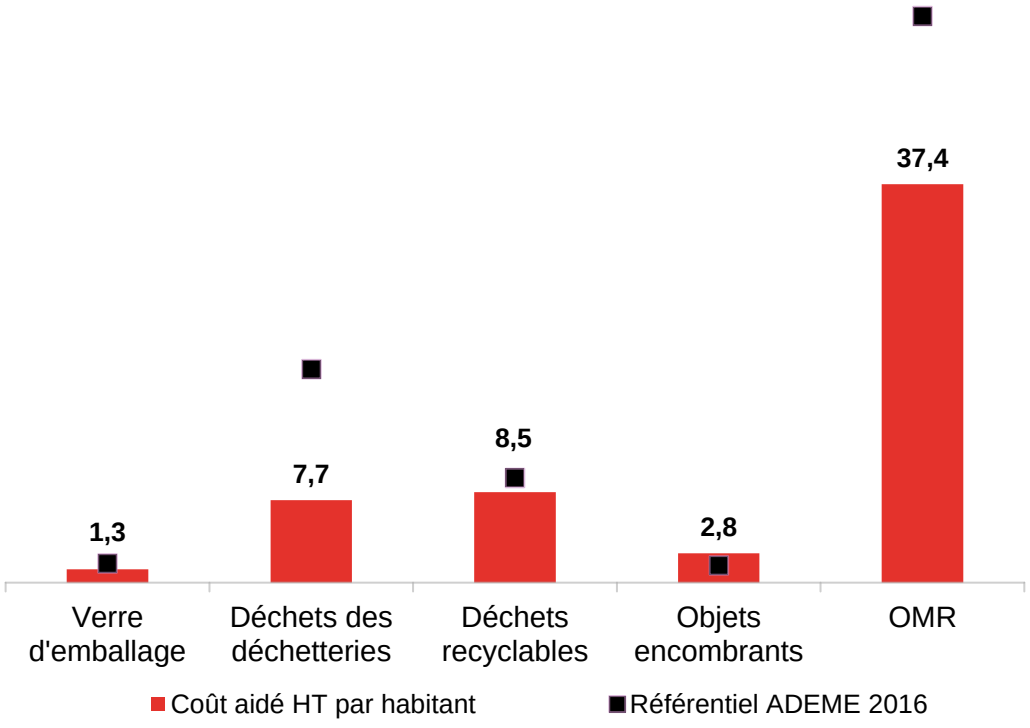

Le flux OMR concentre la majorité des coûts à l'habitant avec 37,4 € HT/habitant. Cependant le coût reste inférieur au référentiel ADEME du fait d'une gestion en régie de l'UVE permettant ainsi de limiter les coûts de traitement.
Le coût aidé du verre d'emballage a baissé d'environ 30% par rapport à 2018 avec l'harmonisation de la collecte du verre en points d'apport sur la métropole.

Coûts aidés à la tonne

Le coût aidé à la tonne se définit par le coût aidé pour chaque flux rapporté aux tonnes collectées.

Coût aidé HT en € à la tonne pour les principaux flux collectés

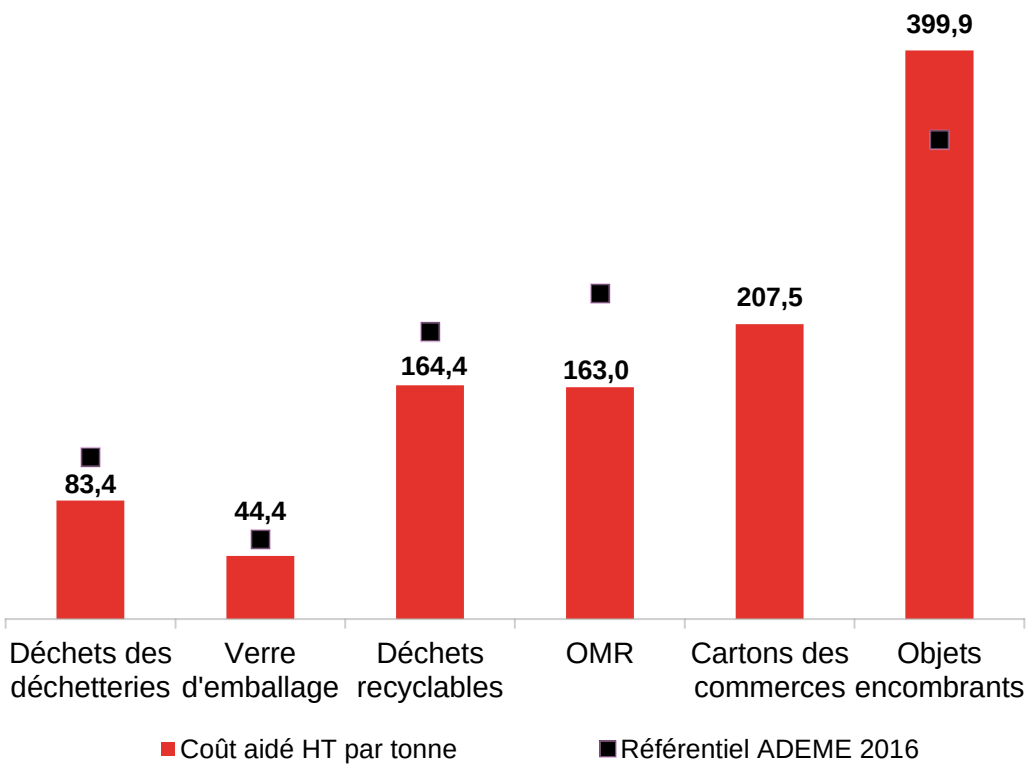

La généralisation de la collecte du verre en points d'apport a permis de faire baisser de 40% le coût aidé à la tonne avec un coût inférieur aux données nationales. Les OMR ainsi que les déchets recyclables ont également un coût plus faible que les coûts moyens observés en France.

Annexes

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur le territoire de Dijon métropole

Annexe 2 : Synoptique général des déchets traités par Dijon métropole

Annexe 3 : Tableau récapitulatif des marchés de prestation de Dijon métropole

TABLEAU RECAPITULATIF DES TONNAGES COLLECTES SUR DIJON METROPOLE

	TONNAGES TOTAUX									NB HAB. 2019	RATIO : KG / AN / HAB						
	OM	DR	VERRE	CARTONS	DV	OE	TOTAL 2019	TOTAL 2018	Evolution 2018/2019		OM	DR	VERRE	CARTONS	DV	OE	TOTAL
AHUY	293	80	80		13	2	468	473	-1%	1 240	236,5	64,5	64,3		10,2	1,8	377,4
BRESSEY SUR TILLE	203	70	76		6	3	309	347	-11%	1 113	182,6	63,2	23,4		5,6	2,5	277,3
BRETENIERE	181	74	28		19	2	302	294	3%	913	197,8	81,0	28,9		20,6	2,6	331,0
CHENOVE	3 708	694	420		21	194	5 037	5 026	0%	14 047	263,9	49,4	29,9		1,5	13,8	358,6
CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	2 364	582	294		76	30	3 347	3 343	0%	11 711	201,9	49,7	25,1		6,5	2,6	285,8
CORCELLES LES MONTS	103	33	22		5	1	164	223	-26%	660	156,3	50,7	32,6		8,2	1,1	249,0
CRIMOLOIS	232	58	18		0	1	309	308	0%	808	287,0	71,9	21,9		0,3	1,0	382,2
DAIX	331	94	43		46	4	518	524	-1%	1 505	219,7	62,2	28,6		30,5	2,8	343,9
DIJON	36 842	7 520	4 101	373	606	986	50 429	51 526	-2%	159 031	231,7	47,3	25,8	2,3	3,8	6,2	317,1
FENAY (CHEVIGNY, DOMOIS)	259	107	60		18	2	446	451	-1%	1 649	156,8	65,1	36,4		11,2	1,3	270,7
FLAVIGNEROT	21	9	7			1	38	85	-55%	181	114,0	52,2	40,3			3,3	209,7
FONTAINE LES DIJON	1 710	920	403		186	53	3 271	3 348	-2%	9 123	187,4	100,8	44,1		20,4	5,8	358,5
HAUTEVILLE LES DIJON	241	86	40		18	6	392	428	-8%	1 236	195,4	70,0	32,6		14,4	4,5	316,8
LONGVIC	2 056	515	293		21	85	2 970	3 115	-5%	8 962	229,4	57,5	32,7		2,3	9,5	331,4
MAGNY SUR TILLE	181	115	33		6	1	337	303	11%	889	203,2	129,2	37,5		7,2	1,5	378,6
MARSANNAY LA COTE	1 048	323	253		9	9	1 643	1 700	-3%	5 485	191,1	58,8	46,2		1,7	1,7	299,5
NEUILLY LES DIJON	443	113	55		16	6	633	525	21%	1 847	239,8	61,2	29,8		8,7	3,1	342,5
OUGES	165	66	37		14	2	284	347	-18%	1 442	114,7	45,6	25,8		9,6	1,3	197,1
PERRIGNY LES DIJON	473	131	71		21	4	699	708	-1%	1 903	248,4	68,6	37,1		10,9	2,0	367,2
PLOMBIERES LES DIJON	580	146	78		11	11	826	1 046	-21%	2 719	213,2	53,6	28,6		4,2	4,1	303,7
QUETIGNY	1 776	463	321		16	95	2 671	2 884	-7%	9 976	178,0	46,4	32,2		1,6	9,5	267,7
SAINT APOLLINAIRE	1 616	463	225		131	27	2 462	2 519	-2%	7 445	217,0	62,2	30,2		17,6	3,7	330,7
SENNECEY LES DIJON	449	143	72		9	4	677	802	-15%	2 111	212,7	67,9	34,1		4,5	1,7	320,9
TALANT	2 444	490	280		129	185	3 529	3 537	0%	11 937	204,8	41,1	23,4		10,8	15,5	295,6
ZONES (industrielles, artisanales et d'activités)	4 465			923			5 388	5 552	-3%								
DEEE						51	51	56									
FERRAILLE						16	16	13									
SAPINS					67		67	62									
BIODECHETS								162									
DIJON METROPOLE - Total	62 183	13 297	7 258	1 295	1 467	1 781	**87 281**	**89 543**	**0**	257 933	241	52	28	5	6	7	**338**

SYNOPTIQUE GENERAL DES DECHETS TRAITES PAR DIJON METROPOLE

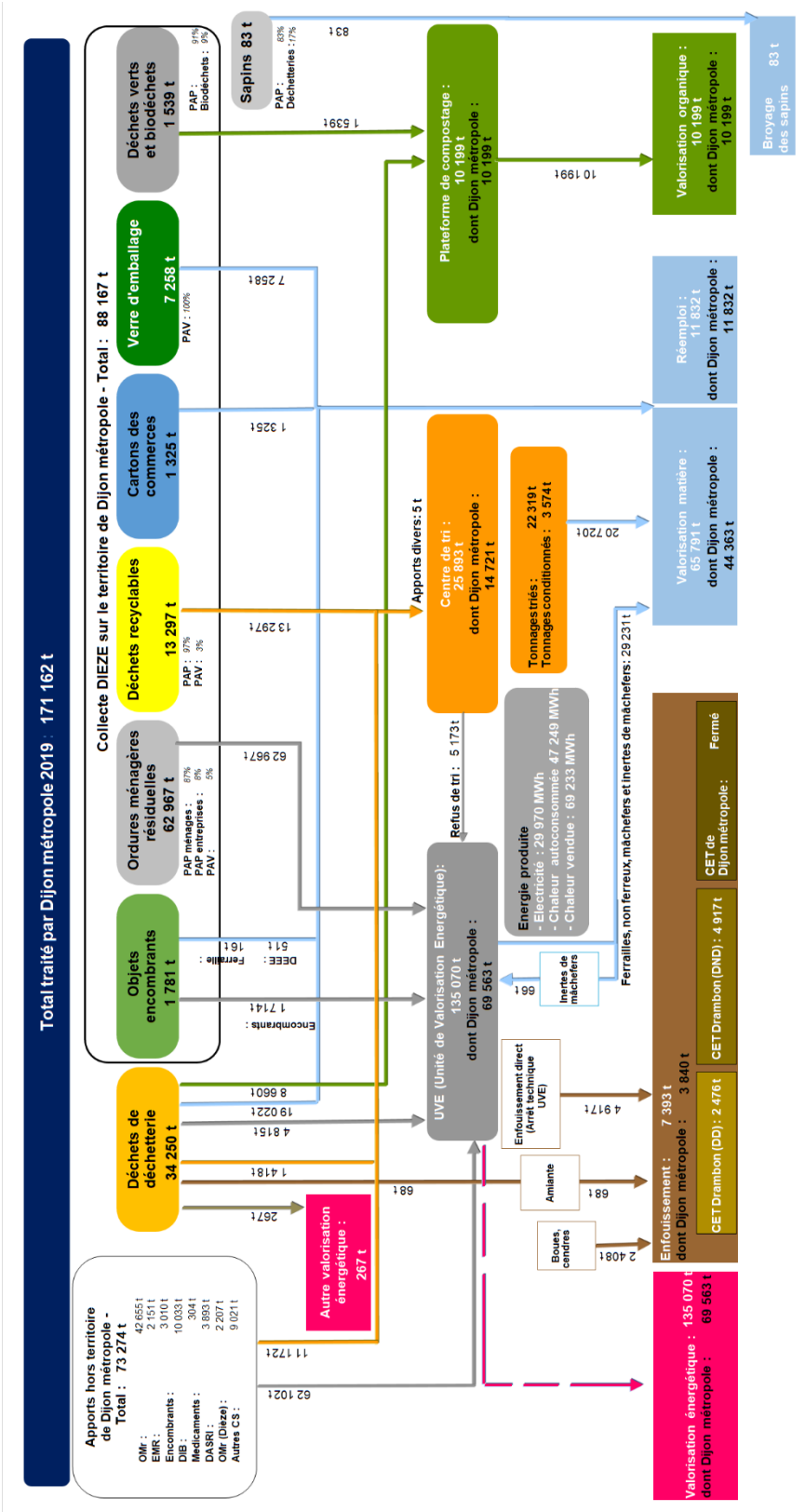

TABLEAU RECAPITULATIF DES MARCHES DE PRESTATION DE DIJON METROPOLE

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Début du marché	Durée	Fin de marché
01 - déchetteries	2017-253FM	Gestion des déchetteries (gardiennage, location, transport et traitement des déchets des 5 déchetteries)	**Entreprise Godard**	01/01/2018	4 ans	31/12/2021
01 - déchetteries	2017-254FM	Gestion des déchetteries (location, transport et traitement des déchets dangereux des ménages et de l'amiante des déchetteries)	**SETEO**	01/01/2018	4 ans	31/12/2021
01 - collecte	2019-006AM	Stockage et rechargement du verre d'emballage alimentaire collecté sur le territoire de DM	**SETEO**	01/02/2019	1 an renouvelable 3 x 1 an	31/01/2023
01 - collecte	2015-260FM	Fourniture de conteneurs roulants, de puces RFId et de pièces détachées, ainsi que la reprise des bacs hors d'usage	**PLASTIC OMNIUM**	01/01/2016	5 ans à compter du 01/01/2016	31/12/2020
01 - collecte	2015-261FM	Fourniture de colonnes aériennes pour la collecte du verre d'emballage, ainsi que la reprise des colonnes hors d'usage	**PLASTIC OMNIUM**	28/10/2015	5 ans à compter du 01/01/2016	31/12/2020
01 - collecte	2015-262FM	Collecte des ordures ménagères et assimilées, lavage et maintenance des équipements de pré-collecte	**DIEZE (SUEZ)**	01/01/2016	5 ans à compter du 01/01/2016	31/12/2020
01 - collecte	2015-263FM	Exploitation du centre de tri communautaire	**VAL'AURA (SUEZ)**	01/01/2016	5 ans à compter du 01/01/2016	31/12/2020
01 - collecte	2017-100AD	Traitement par compostage des déchets verts collectés en porte à porte	**SAS BIODIEPE**	19/06/2017	1 an reconductible 2 x 1 an	18/06/2020
01 - collecte	2019-051FM	Fourniture de 7 châssis (Lot 1)	**BVI IVECO**	13/06/2019	25 semaines à compter de la notification	A la livraison

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Début du marché	Durée	Fin de marché
01 - collecte	2019-052FM	Fourniture de 6 bennes (Lot 2)	**FAUN**	13/06/2019	Livraison 25 sem. max à compter de la réception du châssis (lot 1)	A la livraison
01 - collecte	2019-053FM	Fourniture d'1 bras de levage, d'1 grue et d'1 compacteur (Lot 3)	**PIN HYDRO SERVICES**	14/06/2019	Livraison 25 sem. max à compter de la réception du châssis (lot 1)	A la livraison
01 - collecte	2017-238AM	Fourniture, stockage et distribution de composteurs en kit et équipés	**ENVIE 21**	09/11/17	3 ans ferme à compter de la notification du marché	02/11/2020
01 - collecte	2017-288AM	Fourniture et pose de panneaux pour les sites de compostage partagé de Dijon métropole	**ALFACY**	13/01/2018	1 an renouvelable 2 x 1 an	13/01/2021
01 – UVE	2016-225FM	Vêtements de travail : pantalon, veste de travail et veste de travail sans manche et accessoires divers	**ATR**	04/01/2017	1 an renouvelable 3 x 1 an	03/01/2021
01 - UVE	2019-054FM	Décompactage et mise en andain des mâchefers	**ROUGEOT**	23/05/2019	1 an à compter de la date de notification, reconductible 2 x 1 an	22/05/2022
01 - UVE	2019-035FD	Fourniture de Chaux	**ECL**	06/05/2019	1 an renouvelable 3 x 1 an	05/05/2023
01 - UVE	2019-036FD	Fourniture d'Amnoniaque	**QUARON**	06/05/2019	1 an renouvelable 3 x 1 an	05/05/2023
01 - UVE	2019-037FD	Fourniture de Soude 30 % et HCL	**BEAUSEIGN-EUR**	06/05/2019	1 an renouvelable 3 x 1 an	05/05/2023
01 - UVE	2019-043FD	Fourniture de Soude 50 %	**BEAUSEIGN-EUR / CALDIC**	09/05/19	4 ans à compter de la date de notification	08/05/2023
01 - UVE	2019-050FM	Prestation de mise en balles et stockage des balles sur la plateforme des mâchefers durant les arrêts techniques de l'UIOM	**PRESTABAL-LES**	23/05/2019	1 an reconductible 2 x 1 an	22/05/2022
01 - UVE	2017-012FM	Achat de pièces de rechange pour les grappins OM et les bennes preneuses mâchefers de l'UIOM	**EUROBEN**	06/02/2017	4 ans à compter de la date de notification	05/02/2021

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Début du marché	Durée	Fin de marché
01 - UVE	2018-084 FS	Fourniture de gaz	**SVD 17**	01/04/2019	33 mois à partir du 1er avril 2019	31/12/2021
01 - UVE	2017-058FM	Transport et traitement des REFIOM	**SETEO**	04/05/2017	4 ans ferme à compter de la notification	03/05/2021
01 - UVE	2018-068 FD	Fourniture d'électricité	**ENGIE GDF**	08/06/2018	4 ans à compter de la date de notification	07/06/2022
01 - UVE	2018-114AM	Optimisation de la régulation de la combustion des fours	**SCHNEIDER ELECTRIC France**	19/07/2018	3 ans à compter de la notification	18/07/2021
01 - UVE	2018-241AM	Optimisation énergétique de l'UVE	**ALLIA**	14/12/2018	11 mois à compter de la notification	13/11/2019
01 - UVE	2018-190FM	Modification de la turbine et du soutirage MP de l'UVE	**THERMODYN**	26/10/2018	2 ans à compter de la notification	25/10/2020
01 - UVE	2017-088FM	Pièces de rechange et maintenance des fours	**ESTI**	12/06/2017	1 an reconductible 3 x 1 an	11/06/2021
01 - UVE	2019-044FM	Fourniture et installation de 16 modules de catalyseurs	**CNIM**	21/05/2019	1 an à compter de la notification	20/05/2020
01 - UVE	2017-071	Analyses chimiques : vapeur, effluents liquides et paramètres environnementaux	**FILAB**	06/06/2017	1 an renouvelable 3 x 1 an	05/06/2021
01 - UVE	2017-072 (Lot 2)	Analyses chimiques : analyses des fumées, QAL2 et AST	**SOCOTEC**	06/06/2017	1 an renouvelable 3 x 1 an	05/06/2021
01 - UVE	2017-073 (Lot 3)	Analyses chimiques : gestion et analyses des cartouches de mesure en semi-continu des dioxines	**SOCOTEC**	06/06/2017	1 an renouvelable 3 x 1an	05/06/2021

Budget	N°	Objet	Entreprise attributaire	Début du marché	Durée	Fin de marché
01 - UVE	2016-150AM	Travaux de fumisterie	**FERBECK**	01/09/2016	1 an, reconductible 3 x 1 an	01/09/2020
01 - UVE	2019-067FM (Lot 1)	Transport et traitement des déchets ménagers vers un site autorisé durant les arrêts techniques de l'UVE	**SUEZ RV CENTRE EST**	09/07/2019	1 an, reconductible 2 x 1 an	08/07/2022
01 - UVE	2019-068FM	Transport et traitement des déchets ménagers vers un site autorisé durant les arrêts techniques de l'UVE	**SUEZ RV CENTRE EST**	09/07/2019	1 an, reconductible 2 x 1 an	08/07/2022
01 - UVE	2018-029AM	Mission d'étude et conseil exploit et optimisation énergétique de l'UVE	**CABINET MERLIN**	12/03/2018	1 an, reconductible 3 x 1 an	11/03/2022
01-02 UVE/CET	2017-260FM	Curage et nettoyage industriel	**SUEZ OSIS**	26/12/2017	4 ans	25/12/2021
08 - GTA[18]	2016-215 AM	Pièce de rechange et maintenance GTA	**THERMODYN**	16/12/2016	1 an, reconductible 3 ans	15/12/2020

[18] **GTA :** Groupe Turbo Alternateur

Notes

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DIJON MÉTROPOLE
TÉL : 03 80 76 40 76 • FAX : 03 80 76 40 80

DIJON MÉTROPOLE
40 AVENUE DU DRAPEAU • BP 17510 DIJON CEDEX